



**MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE POUR LA  
PRESIDENTIELLE DU 2 OCTOBRE 2016  
EN REPUBLIQUE DE CABO VERDE**

**DECLARATION PRELIMINAIRE**

**I. INTRODUCTION**

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance de 2012, de la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002, des Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini Zuma**, a dépêché une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle du 2 octobre 2016 en République de Cabo Verde.

La Mission est conduite par **Son Excellence Manuel Serifo Nhamadjo**, ancien Président par intérim de la République de Guinée Bissau. Forte de 29 observateurs, elle est composée des responsables d'organes de gestion des élections et des membres d'organisations de la société civile. Ces observateurs proviennent de 19 pays représentatifs de la diversité géographique du continent<sup>1</sup>.

Arrivée au Cabo Verde le 24 septembre 2016, la MOEUA a suivi la fin de la campagne électorale et les procédures du scrutin de 2 octobre 2016. Elle restera dans le pays jusqu'au 6 octobre 2016 afin de suivre les premières opérations de remontée et de centralisation des résultats provisoires de l'élection présidentielle.

Cette déclaration présente les différentes conclusions et recommandations préliminaires de la MOEUA. La Mission publiera un rapport final plus exhaustif qui analysera de manière plus approfondie et détaillée le processus électoral capverdien pour la présidentielle de 2016.

<sup>1</sup> Angola, Benin, Burundi, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et Sénégal.

## II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

L'objectif de la Mission était de faire une évaluation indépendante, objective et impartiale du processus électoral capverdien sur la base des dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, de la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002, des Directives de l'UA pour les missions d'observations et de suivi des élections de 2002. De plus, pour évaluer la crédibilité et l'équité de cette élection, l'observation s'est également faite à la lumière du cadre juridique qui organise l'élection présidentielle au Cabo Verde.

Pour atteindre son objectif, la Mission a rencontré la Commission Nationale des Elections (CNE), la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE), la Commission de recensement (CRE) ainsi que les autres acteurs du processus électoral tels que les partis politiques, les candidats et les membres de la société civile. La MOEUA a aussi échangé avec la Mission d'observation électorale de la CEDEAO et a observé le déroulement et la fin de la campagne électorale.

La Mission a aussi organisé une session d'orientation des observateurs électoraux. Cette session a porté notamment sur le cadre juridique qui organise les élections au Cabo Verde, le contexte politique, l'observation des opérations de vote et le dépouillement, les grilles d'observation électorale, et le code de conduite des observateurs.

Pour l'observation des procédures de vote et de dépouillement le jour du scrutin, la Mission a déployé onze (11) équipes d'observateurs dans les préfectures suivantes : Santiago, São Vicente, São Nicolau, São Antao, Sal, Fogo et Boa Vista.

## III. CONSTATS PRELIMINAIRES DES OBSERVATIONS ELECTORALES

### A. *Cadre juridique*

Divers textes de loi régissent l'organisation des élections au Cabo Verde. La Constitution du Cabo Verde dans son article premier définit l'Etat cap-verdien comme « *une République souveraine, unitaire et démocratique, qui garantit le respect de la dignité humaine et reconnaît l'inviolabilité ainsi que l'inaliénabilité des Droits de l'Homme comme fondement de toute la communauté humaine, de la paix et de la justice* ». Les dispositions constitutionnelles interdisent toute forme de discrimination basée sur la race, les origines, le sexe, la langue, la religion, la situation socio-économique ou les opinions politiques ou idéologiques. Cette Constitution multipartite, adoptée en 1990, révisée en 1992 et en 1999, consacre la liberté de réunion, de manifestations, de la presse, de mouvement et d'association.

La MOEUA a noté avec satisfaction que les dispositions constitutionnelles qui organisent les élections, en général, et l'élection présidentielle, en particulier, sont

complétées par le Code électoral qui décrit les conditions de dépôt des candidatures, les opérations de vote, la procédure de dépouillement, la gestion des résultats ainsi que du contentieux électoral. La Mission salue l'enrichissement du cadre juridique des élections au Cabo Verde par des dispositions légales qui permettent le vote par anticipation des personnes en service et hors de leur résidence habituelle le jour du scrutin, ainsi que des personnes hospitalisées et incarcérées.

La Mission a noté avec satisfaction que le Cabo Verde a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs à l'organisation des élections démocratiques. C'est le cas, au plan international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, du Pacte relatifs aux droits civils et politiques de 1966, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes de 1979. C'est aussi le cas, au plan continental, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de La gouvernance de 2007.

La MOEUA est également d'avis que le cadre juridique capverdien relatif aux élections est en évolution constante et encourage l'émergence d'un système électoral qui garantit la stabilité du régime politique. La Mission constate que ce cadre juridique est conforme aux standards internationaux. Il fixe les principes pertinents pour l'organisation d'une élection présidentielle crédible et permet aux capverdiens de se choisir librement leur Président de la République.

### ***B. Contexte de l'élection présidentielle***

La scène politique cap verdienne est dominée par deux partis politiques principaux à savoir le PAICV et le MpD.

La présidentielle d'août 2011 a vu le candidat Manuel Inocêncio Sousa reconnaître sa défaite et féliciter Jorge Carlos Fonseca élu à la magistrature suprême avec 54,09% des voix. Aux dernières élections législatives de 2016, le MpD, parti qui a soutenu la candidature de Fonseca, a repris le pouvoir après 15 ans dans l'opposition en remportant les législatives du 20 mars 2016 avec 53,5% des voix et les municipales du 05 septembre 2016. A la différence des autres élections présidentielles cap-verdiennes organisées depuis l'avènement du multipartisme, le PAICV s'est abstenu de soutenir une candidature à la présidentielle d'octobre 2016.

De plus, le PAICV, à l'issue d'une commission politique du mois de septembre, a donné à ses militants la liberté de choisir leur candidat pour la présidentielle. Pour cette élection présidentielle, trois candidats sont en lice, à savoir Jorge Carlos Fonseca, président sortant, Albertino Graça, candidat indépendant et recteur de l'Université de Mindelo, et Jaime Joaquim Monteiro, candidat indépendant, qui était aussi candidat à la présidentielle de 2011.

### ***C. Administration électorale***

La MOEUA a noté que la gestion électorale en République de Cabo Verde est sous la responsabilité de trois (3) organes principaux qui sont autonomes, à savoir la Commission Nationale des Elections (CNE), composée de 5 membres indépendants élus par consensus par l'Assemblée Nationale ; la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE) qui est sous contrôle du Ministère des Affaires Intérieures pour l'appui technique, administratif et logistique des élections ; et les Commissions de Recensement (CRE) au niveau municipal, composées de délégués des partis politiques élus par les assemblées municipales.

La Mission a aussi noté la participation dans les opérations électorales d'un autre acteur très actif, Nucleo Operacional da Sociedade de Informação (NOSI), qui fournit des technologies adéquates pour le traitement rapide et informatisé des résultats et qui est en charge de la sécurité des données électorales. Cette structure privée du pays participe à l'élaboration du fichier électoral et la transmission des données et des résultats.

La Mission a également pris note de la perception positive que tous les acteurs du processus électoral ont des trois (3) organes de gestion des élections ci-haut mentionnés, y compris NOSI.

La Mission, qui n'a pu observer la distribution du matériel électoral que dans certaines villes, a été informée que les opérations de distribution de ce matériel ont été terminées au plus tard le 1 octobre 2016. La MOEUA a noté que le matériel était escorté par les agents de l'ordre vers les bureaux de vote.

### ***D. Enregistrement des Electeurs et le fichier électoral***

La Mission a été informée que le fichier électoral utilisé pour la présidentielle du 2 octobre 2016 n'est pas le même que celui des élections municipales du 4 septembre 2016. La Mission a aussi noté que le fichier électoral pour la présidentielle ne prend pas en compte les étrangers qui ont le statut de voter aux municipales. L'inscription des électeurs étant continue, la CNE a confirmé à la Mission d'avoir mis à jour son fichier électoral biométrique et a donné suffisamment de temps aux éventuels recours.

A titre indicatif, le fichier de la présidentielle de 2016 comprend 361 206 électeurs, dont 47 133 électeurs de la diaspora alors qu'aux élections législatives le fichier comprenait 347 622 électeurs. La Mission note ainsi une incrémentation de 3,9%.

La Mission a noté que la CNE a pris en considération la diaspora du peuple cap-verdien dans sa mise à jour du fichier électoral à l'exception de la diaspora d'Angola, Grande Bretagne, Guinée Bissau, Mozambique et Suède.

Les acteurs du processus électoral rencontrés par la MOEUA ont tous témoigné de leur confiance dans l'intégrité du processus d'enregistrement des électeurs et du fichier électoral.

### ***E. Dépôt des candidatures***

La MOEUA a noté que les trois (3) candidats en lice pour la présidentielle du 2 octobre 2016 ont été retenus sans contestation aucune et en conformité avec la loi.

Conformément à l'article 118 de la Constitution de la République de Cabo Verde, la Mission a aussi noté la suspension du candidat Carlos Fonseca (Président sortant) de l'exercice de ses fonctions afin de donner un même statut à tous les candidats présidentiables.

### ***F. La participation des femmes***

Comme ce fut le cas pour toutes les élections à la magistrature suprême depuis l'Indépendance du pays en 1975, la présidentielle de 2016 n'a pas enregistré de candidature féminine. Toutefois, la MOEUA a noté que les femmes sont présentes dans les équipes de campagnes des candidats et y occupent des postes de responsabilités dans les activités de mobilisation politique.

### ***G. L'éducation civique et électorale***

La Commission Nationale Electorale a informé la MOEUA du caractère continu de l'éducation civique et électorale qui s'est étendue sur un an. Elle a débuté avec l'enrôlement et l'inscription des électeurs sur les listes électorales et s'est terminé au début de la campagne électorale.

### ***H. Les Médias***

La mission félicite les médias publics et privés pour le pluralisme et la couverture équitable de la campagne des trois candidats. La compensation financière accordée par la Commission électorale aux medias (Art 118 du code électoral) et les dispositions stipulant que le président sortant soit libéré de ses fonctions dès l'annonce de sa candidature à sa propre succession (Article 383 du code électoral), ont également contribué à renforcer le traitement égalitaire des candidats.

### ***I. Campagne Electorale***

Les onze (11) équipes de la MOEUA déployées à travers le pays ont noté que la campagne électorale s'est déroulée en général dans le respect des dispositions légales. La Mission a aussi apprécié l'esprit de tolérance dont les dirigeants politiques et leurs partisans ont fait montre tout au long de la campagne électorale.

Cependant, la Mission n'a pas perçu une grande visibilité des activités de campagne électorale lors de son déploiement.

Dans certaines contrées du pays, la Mission a constaté que la campagne électorale était presque inexistante. Certains interlocuteurs ont rapporté à la Mission que la

campagne est très timide compte tenu des enjeux qui ne sont pas très importants vue le système électoral du pays (semi-présidentielle). En outre, la timidité des activités de la campagne électorale pourrait aussi être une cause directe de la lassitude de voter créée par des scrutins très rapprochés.

Toutefois, la Mission a noté la visibilité des affiches de la campagne électorale au-delà de la période prévue dans le calendrier électoral. Aucun incident n'a été enregistré pendant la campagne électorale qui a commencé le 15 septembre et qui a pris fin le 30 septembre 2016.

La Mission a noté la présence des forces de l'ordre pendant les rares rencontres de campagne électorale, présence qu'elle a jugée professionnelle et non oppressive.

#### ***J. Implication de la société civile***

La MOEUA a noté un faible engagement de la société civile dans le processus électoral, ainsi que l'absence d'observation électorale domestique. Bien que la constitution garantisse le droit à tous les citoyens de participer aux affaires publiques, le code électoral ne prévoit pas des dispositions explicites sur la participation de la société civile nationale au processus électoral et à l'observation des opérations de vote.

La MOEUA a été informée de l'implication par la Commission Nationale Electorale des organisations locales de jeunes et de femmes aux opérations d'éducation civique et électorale pour la présidentielle de 2016.

#### ***K. La sécurité du processus électoral***

La MOEUA a noté que l'escorte du matériel électoral a été assurée avec professionnalisme par la police. La Mission a aussi noté que la police a été en charge de la sécurité des domiciles des présidents des bureaux et de leur escorte le jour du scrutin.

### ***IV. OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN***

#### ***A. Observations générales***

La MOEUA a observé un total de cent trente et neuf (139) bureaux de vote dont 37,41% en milieu rural et 62,59% en milieu urbain.

La Mission salue l'atmosphère calme et apaisée qui a accompagné la présidentielle de 2016.

La Mission a noté que 83,33% des bureaux de vote visités, localisés essentiellement dans les écoles, étaient accessibles et situés à proximité des lieux d'habitation et de résidence des électeurs. A contrario, 16,67% n'était facilement accessible notamment aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Le secret du vote est un principe consacré aussi bien par les instruments internationaux des élections que par le Code électoral de Cabo Verde. Les observateurs de la Mission ont noté avec satisfaction que dans 100% des bureaux de vote visités, les isolements et l'aménagement des bureaux de vote ont garanti le secret du vote.

La Mission salue les membres des bureaux de vote visités pour leur compétence et leur maîtrise des procédures et opérations électorales. Elle a noté que la majorité des bureaux de vote visités avaient quatre (4) membres de bureau de vote comme le dispose le Code électoral et que 100% des agents des bureaux de vote visités étaient facilement identifiables par leur uniforme.

La Mission a constaté une faible participation des électeurs à l'élection présidentielle de 2016, aussi bien à l'ouverture des bureaux de vote visités qu'à la clôture du scrutin.

La Mission de l'UA a observé une participation significative des femmes aux opérations électorales. Aussi bien comme agente de bureaux de vote que comme déléguée des candidats. La femme cap-verdienne était très présente le jour du scrutin. La MOEUA a noté que les femmes représentaient 56,56% des membres des bureaux de vote et 54,63% des délégués des candidats dans les bureaux de vote visités.

La MOEUA a noté que tous les candidats à la présidentielle de 2016 n'ont pas déployé des représentants dans tous les bureaux de vote qu'elle a visités.

La présence du personnel chargé de la sécurité n'était pas visible dans 72,06% des bureaux de vote visités. Les observateurs ont constaté que dans 75,64% des cas cette présence était discrète.

### ***B. Ouverture des bureaux de vote***

La Mission de l'UA a observé l'ouverture du scrutin du 2 octobre 2016 en milieu urbain. Elle a noté une atmosphère calme et apaisée dans tous les bureaux de vote visités. Tous les bureaux de vote visités par la Mission ont ouvert à l'heure officielle.

Les procédures d'ouvertures ont été largement observées dans tous les bureaux de vote visités. La Mission a aussi noté qu'à l'heure de l'ouverture, le matériel électoral était en quantité suffisante et que le personnel électoral était au complet et en place dans tous les bureaux de vote visités.

La Mission a observé une très faible affluence de votants à l'ouverture du scrutin. Elle n'a observé aucune file d'attente devant les bureaux de vote visités.

Les équipes d'observateurs de l'UA n'ont pas enregistré d'activité de campagne dans et aux alentours des postes de vote visités.

### **C. Le déroulement du scrutin**

Les observateurs de la Mission ont noté que dans 100% des cas, l'atmosphère aux alentours des centres de vote était de nature à favoriser le bon déroulement du scrutin. Les observateurs de la MOEUA ont aussi noté que pendant le déroulement du scrutin, les procédures relatives aux opérations électorales ont été respectées dans l'ensemble. Par exemple, dans 100% des bureaux visités, le vote n'avait pas été interrompu du début à la fin. La Mission a aussi observé l'application systématique de l'encre indélébile sur l'index des électeurs.

La MOEUA a noté que les présidents des bureaux de vote ont apporté assistance aux électeurs qui en avaient besoin et que la présentation obligatoire de la pièce d'identité avant de voter était d'usage.

La Mission a aussi constaté l'absence de toute activité de campagne dans 100% des centres et des bureaux de vote visités, comme le prévoit le Code électoral.

Dans les bureaux visités, la MOEUA a observé l'application de manière facultative des procédures de remise des bulletins de vote aux électeurs. Dans certains bureaux de vote, les bulletins étaient signés ou cachetés au verso, alors que dans d'autres ils n'étaient ni cachetés ni signés. La Mission a appris que ceux qui cachetaient ou signaient le verso des bulletins s'étaient inspirés de la mesure de la CNE aux législatives de mars, laquelle mesure n'était pas, en réalité, d'application pour la présidentielle du 2 octobre.

### **D. Fermeture des bureaux de vote et dépouillement**

La Mission a constaté avec satisfaction que tous les cent trente et neuf (139) bureaux de vote visités par les observateurs ont fermés à l'heure, c'est-à-dire à 18h00, heure légale de fermeture. Comme à l'ouverture des bureaux de vote, les observateurs de la Mission ont noté l'absence des files d'attente à la fermeture.

La MOEUA a constaté que le dépouillement, dans 100% des bureaux de vote visités, a suivi immédiatement la clôture du scrutin, et que l'aménagement des bureaux de vote était approprié pour un bon déroulement des opérations électorales. Elle a aussi noté que les procès-verbaux ont été signés par les délégués des candidats avant d'être affichés devant les bureaux de vote.

### **E. Traitement et annonce des résultats**

La Mission de l'UA salue les dispositions prises par la CNE et la DGAPE en collaboration avec NOSI pour le traitement et la transmission sécurisée des résultats. La Mission a noté les efforts de NOSI de sécuriser le processus électoral par le biais d'une technologie moderne.

La MOEUA a noté que tous les bureaux de vote n'ont pas été équipés de tablette de transmission des résultats en temps réel le jour du scrutin. Elle a constaté que NOSI avait assigné des équipes mobiles qui passaient récolter les résultats en fin du scrutin.

La Mission a noté avec satisfaction le temps suffisamment réduit entre la clôture du scrutin et l'annonce des premières tendances de la présidentielle de 2016 suite à la technologie déployée à travers NOSI par la CNE et la DGAPE.

## **V. CONCLUSION**

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine salue la confiance mutuelle entre les parties impliquées dans l'organisation de la présidentielle de 2016 en République de Cabo Verde. Elle encourage ainsi tous les acteurs politiques et le peuple capverdiens de continuer à cultiver cette dynamique pour le renforcement des valeurs démocratiques.

La MOEUA est d'avis que les électeurs de Cabo Verde ont exercé, le 02 octobre 2016, leur droit de vote en toute sérénité et dans une atmosphère calme et apaisée. La Mission estime que malgré l'affluence relativement faible, l'élection présidentielle a été libre et équitable.

La Mission félicite la maîtrise et les compétences de la Commission Nationale Electorale (CNE), de la Direction Générale de l'Appui au Processus Electoral (DGAPE) et du Centre de Recensement (CRE).

La Mission félicite les femmes et les jeunes pour leur participation active dans le processus électoral.

La MOEUA félicite les autorités Capverdiennes ainsi que toutes parties prenantes au processus électoral qui n'ont ménagé aucun effort pour organiser 3 scrutins<sup>2</sup> dans un temps réduit.

La Mission voudrait toutefois formuler les recommandations suivantes :

## **VI. RECOMMANDATIONS**

### **A la Commission Nationale des Elections:**

- Assurer une communication suivie avec le personnel électoral afin d'uniformiser dans l'application des procédures ;
- Equiper tous les bureaux de vote de tablettes tactiles afin d'harmoniser les mécanismes de transmission des résultats par les présidents des bureaux de vote ;

---

<sup>2</sup> Législatifs, Municipaux et présidentiel, en 2016

- Impliquer et encourager les organisations de la société civile dans les activités de sensibilisation des électeurs en vue d'accroître la participation électorale ;

#### **Au gouvernement**

- Mobiliser les ressources adéquates pour une meilleure prise en compte de la diaspora cap-verdienne à chaque étape du processus électoral.

#### **A l'Assemblée Nationale:**

- Harmoniser les dispositions légales sur le calendrier de tenue des élections pour éviter la lassitude de vote;
- Inclure des dispositions légales pour encourager l'observation électorale citoyenne ;
- Adopter des dispositifs spécifiques pour encourager les candidatures des femmes et des jeunes dans des postes de décision.

#### **Aux partis politiques et candidats:**

- Intensifier les activités de campagne pour maximiser la participation électorale ;
- Déployer davantage les délégués dans les bureaux de vote afin d'augmenter la crédibilité du scrutin.

Fait à Praia, le 4 octobre 2016

Pour la Mission,  
**Son Excellence Manuel Serifo Nhamadjo**  
Chef de Mission